



LE TRAVAIL PARTENARIAL : CLÉ D'UNE PRÉVENTION RÉUSSIE POUR LES INTÉRIMAIRES

Juliette BARBEROT

*Technicienne Hygiène, Sécurité,
Environnement – OPSAT – Dole*

Angélique MICHEL

*Technicienne Hygiène, Sécurité,
Environnement – OPSAT – Dole*

Stéphanie VEGAS

*Assistante Technique Santé-Travail –
OPSAT – Dole*

Introduction / Objectifs :

Comment réussir à mettre en place des actions de prévention primaire à destination des salariés intérimaires ?

Les statistiques des accidents de travail l'attestent : les salariés intérimaires sont plus exposés aux accidents du travail que les autres salariés (IF 62 % - CNAM 2021).

Cette population de travailleurs est particulièrement ciblée par le 4^{ème} Plan Santé au Travail qui insiste pour le renforcement des actions de prévention primaire au travail.

La complexité du statut des travailleurs temporaires, salariés de l'agence d'emploi (AE) mais missionnés dans une autre entreprise (entreprise utilisatrice : EU), rend souvent difficile la participation des intérimaires aux actions de prévention que nous pouvons mettre en place dans nos entreprises adhérentes.

La présentation qui va suivre relate la création d'un partenariat avec une agence de travail temporaire et les actions de prévention qui en ont découlées.

Contexte :

Tout a commencé avec la demande directe d'une entreprise concernant l'animation d'une journée sécurité sur le thème de la main. C'est une problématique réelle puisque 33 % des accidents du travail, tous secteurs d'activités confondus, entraînent des dommages au niveau de la main (doigts, main et poignet).

Le travail de l'équipe pluridisciplinaire a permis l'élaboration d'un support de sensibilisation et de plusieurs ateliers ludiques autour de ce thème que nous avons appelé « *La Prévention à portée de main* ».

En octobre 2021, lors du 2^{ème} Salon de la Prévention organisé à Vesoul par la Chambre de Commerce et d'Industrie Saône Doubs et OPSAT (Organisation pour la Prévention et la Santé au Travail en Franche-Comté), nous sommes sollicités pour animer des conférences et nous proposons de présenter cette action de sensibilisation.

À l'issue de notre conférence, la responsable d'une agence de travail temporaire vient à notre rencontre : confrontée à de nombreux accidents de travail touchant les mains pour les salariés intérimaires de l'agence, elle souhaitait que cette sensibilisation soit réalisée dans une de ses entreprises clientes : entreprise du secteur de la métallurgie, adhérente à notre Service.

Deux réunions ont été organisées par l'agence de travail temporaire : une au sein des locaux de l'agence avec le Responsable Régional Performance et Conformité et une deuxième, dans l'entreprise de métallurgie avec le Responsable Qualité Sécurité et Environnement (QHSE).

L'objectif était de présenter le support de sensibilisation et d'en adapter le contenu en prenant en compte le contexte de l'entreprise utilisatrice (risques présents dans l'entreprise, les mesures de prévention collective existantes et des équipements de protection individuelle à la disposition des salariés).

Afin de favoriser les échanges et la participation des salariés (permanents et intérimaires), la forme d'un quiz a été retenue ainsi que quelques ateliers ludiques.

Résultats obtenus :

Entre mars et décembre 2022, 8 demi-journées ont permis de sensibiliser 142 salariés (90 % des salariés des ateliers) dont 25 intérimaires (100 % des intérimaires présents dans l'entreprise).

Les séances se sont déroulées dans l'entreprise utilisatrice, la composition des différents groupes de participants a été organisée par le responsable QHSE de l'EU avec la même considération pour les intérimaires que les permanents, et avec la présence régulière de la responsable de l'agence d'emploi.

Chiffres donnés par l'entreprise utilisatrice (salariés permanents et intérimaires) :

	2020	2021	2022	2023 (1 ^{er} semestre)
Nombre d'accidents du travail touchant les mains	10	8	7*	1

* 5 AT mains au 1^{er} semestre et 2 au 2^{ème} semestre.

À la suite de cette action, le responsable QHSE de l'entreprise utilisatrice a dû faire face à de nombreuses questions et demandes à propos des gants.

Conclusions et perspectives :

Au-delà de cette action dont le premier bilan est satisfaisant, la véritable réussite est le partenariat créé avec l'agence de travail temporaire.

Chacun a pu bénéficier de ce travail commun :

- ▶ Meilleure connaissance du fonctionnement et des préoccupations de l'agence d'emploi.
- ▶ Faire connaître nos actions de sensibilisation auprès de l'agence d'emploi mais aussi de l'entreprise cliente.
- ▶ Être plus pertinent dans le message de prévention avec un support de présentation validé et adapté au contexte de l'entreprise.
- ▶ Appui important de la responsable de l'AE pour persuader l'employeur de mettre en place les séances.
- ▶ Intégration des salariés intérimaires d'une façon très légitime à l'action de prévention.
- ▶ Renforcer la position de l'AE comme acteur de la prévention des risques.
- ▶ Organisation facilitée des séances de sensibilisation : aucun absent, à proximité des postes de travail.

Le partenariat ne s'arrête pas au cadre de cette entreprise utilisatrice. La communication interne dans le réseau régional de l'agence d'emploi a permis de faire le même type d'intervention dans une autre entreprise du secteur couvert par OPSAT, et des contacts sont en cours pour la participation de notre Service à des journées sécurité, avec l'animation d'un Escape Game de la Prévention, dans deux entreprises, dans les départements du Jura et de la Haute-Saône.



Pour contacter l'auteur : juliette.barberot@opsat.fr